

CONSEIL MUNICIPAL - 10 MARS 2021

BUDGET OUI MAIS POUR FAIRE QUOI ?

1. Approbation du procès-verbal valant compte-rendu du 17 février 2021

Le compte-rendu du conseil précédent n'amenant pas à discussion, celui-ci fût adopté à l'unanimité.

FINANCES

2. Subvention – Association Le Souffle d'Arane - Approbation

Le Souffle d'Arane a sollicité une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 euros pour 2021. Bien que cette demande aurait pu être présentée lors du précédent Conseil lors du point portant sur les subventions allouées aux associations locales, nous avons voté pour afin de soutenir le développement de cette association naissante.

3. Vote des taxes communales 2021

Initialement prévu à l'ordre du jour, ce point devait présenter une proposition d'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant d'un taux de 12,81% à 27,07%, soit plus du double. Cette augmentation est justifiée par Monsieur le Maire par la perte de revenus liés à la suppression progressive de la taxe d'habitation des résidences principales, dans le cadre des modifications de la Loi des finances, par le gouvernement. Toutefois le point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, dans l'attente de la transmission des éléments par la part de la Direction Générale des Finances Publiques.

4. Approbation du compte de gestion 2020 de la Commune

Le compte de gestion de l'exercice 2020 pour la Commune, dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale à Thionville Trois Frontières, a été présenté. Les modalités principales sont les suivantes :

Section de Fonctionnement

Recettes	8 292 569,65 €
Dépenses	5 741 114,99 €
Excédent	2 551 454,66 €

Section d'Investissement

Recettes	1 821 111,23 €
Dépenses	1 470 541,10 €
Excédent	350 570,13 €

Celui-ci n'amenant pas à débat, il fût voté à l'unanimité.

5. Approbation du compte administratif 2020 de la Commune

L'adjoint aux finances a présenté le compte administratif de l'exercice 2020 pour la Commune, relatif aux dépenses et recettes de la façon suivante :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	8 292 569,65 €
Dépenses	5 741 114,99 €
Excédent	2 551 454,66 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	1 821 111,23 €
Dépenses	1 470 541,10 €
Excédent	350 570,13 €

Conformément aux textes en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a quitté la salle pour le vote de ce compte administratif.

Monsieur FADI a sollicité l'Adjoint aux finances et a proposé la mise en place d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au regard du montant du budget, bien que cette démarche budgétaire ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

En effet, le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant l'ensemble des élus de la commune, tant ceux issus de majorité et que ceux de l'opposition. Ceci pour permettre au débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'adjoint aux finances a accueilli favorablement cette demande qui sera soumis à la commission des finances.

Nous avons également relevé le fort excédent de fonctionnement pour l'exercice 2020. De ce fait nous avons suggéré une baisse des taxes, tout en mentionnant les conséquences et les difficultés possibles sur les recettes intercommunales.

Enfin, nous avons souhaité avoir plus de précisions s'agissant des deux garanties d'emprunt assurés pour la régie de télédistribution ENES. Dont, pour mémoire, la faillite de la fibre sur notre territoire a conduit la commune à verser un subside de 55 000€, voté lors du conseil du 11/12/2019, pour participer au comblement de la dette (209 000€).

L'adjoint aux finances nous a informé qu'il s'agissait d'une garantie portée par la Commune pour les deux emprunts souscrits par la régie de télédistribution et a confirmé que ces derniers sont remboursés sur le budget de la régie de télédistribution et non sur celui de la Commune.

Au vu d'un excédent de fonctionnement de près de 30 %, nous pensons que les impôts prélevés sont trop importants comparés au montant réel des besoins de fonctionnement de la commune. Nous nous sommes abstenus à 5 voix.

6. Affectation de résultats du compte administratif 2020 de la Commune

A la vue des excédents qui s'élèvent à plus de 3,8 Millions d'euros, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctions sur un part en capitalisation pour près de 2M€ et une part en report.

Considérant que cette action est le résultat d'un financement non-maîtrisé, au sens d'un déséquilibre entre le montant des impôts perçus et les dépenses engagées par le passé (pour rappel : budget 2020 voté avant les élections municipales), et que les citoyens auraient pu bénéficier d'une baisse d'impôt en 2020, nous avons voté contre à 5 voix.

7. Approbation du budget primitif 2021 de la Commune

Le budget primitif est la traduction de l'orientation politique de la ville. Il se présente sous deux sections : Fonctionnement et Investissement.

La section de Fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'Investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Ces deux sections doivent être présentées à l'équilibre. Les montants suivants ont été soumis au vote du Conseil :

Section de Fonctionnement

Dépenses	Recettes
9 645 434,93 €	9 645 434,93 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
5 502 340,71 €	5 502 340,71 €

La parole fut prise dans un premier temps par un membre de la majorité souhaitant partager une réflexion très détaillée et documentée sur plusieurs comparatifs budgétaires entre la Commune de Cattenom et d'autres communes de la même strate (en Moselle et au niveau national). Les paramètres pris en compte étaient le nombre d'habitants, la présence d'une centrale nucléaire, le budget global de la collectivité, en le rapportant aux moyennes nationales.

De cette analyse, il ressort que le modèle économique de la Commune de Cattenom n'est pas dans les « normes ». En effet, selon les chiffres disponibles pour 2019, la commune de Cattenom dépense 39% de plus par rapport à une commune voisine et 237% par rapport à la moyenne nationale de la strate dans laquelle Cattenom se situe !

Ci-dessous les chiffres présentés, par l'élus de la majorité, lors du Conseil :

	Moyenne nationale Strate De 1000 – 3500 hab.	Commune de Bass Ham 2262 hab.	Commune de Cattenom 2735 hab.	Comparatif par rapport à la moyenne nationale
Charge de fonctionnement par habitant	707 €/hab.	1202 €/hab.	1675 €/hab.	2,37 fois plus
Dont charges de personnel par habitant	364 €/hab.	535 €/hab.	646 €/hab.	1,77 fois plus

Il a donc lieu de s'interroger sur la gestion globale de la Commune et les leviers économiques possibles pour réduire et/ou optimiser les charges de fonctionnement.

La vision de Monsieur le Maire est restée très égocentrée sur la ville en prétextant que comme chaque Commune à sa propre politique, cela rend impossible les comparaisons. A contrario, tout comme l'auteur de cette analyse, nous considérons que les comparaisons peuvent ouvrir des bonnes pistes de réflexion sur les orientations que pourraient prendre la commune pour optimiser sa gestion.

Le choix de ne pas indiquer les ratios dans la présentation du budget vient du fait que cela n'est pas obligatoire. Il est regrettable que la confusion des termes « pas obligatoire » et « interdit » soit récurrente dans la sémantique utilisée par le premier magistrat de la commune ! Cela permet surtout de ne pas trop se poser de questions !

Dans un second temps, nous avons interpellé Monsieur le Maire afin qu'une réflexion soit portée sur la diversification des recettes, pour gagner en autonomie.

Monsieur le Maire a précisé que la Commune a conduit certaines politiques en ce sens depuis quelques années, notamment au travers de la création de logements communaux, mis en location.

Contrairement à Monsieur le Maire, nous estimons qu'une politique financière basée majoritairement sur les revenus de logements ne conduit pas un développement urbain diversifié, mais favorise la création de villes et villages dit dortoir. En effet, l'inclusion de revenus économiques basés sur les loisirs ou le tourisme (ex : port, golf, piscine) et les commerces permet de créer une dynamique économique à long terme.

Lors de cet échange, Monsieur le Maire nous a informé qu'en 2026, un grand débat public sera lancé pour la prolongation de l'exploitation du CNPE (10 ans). Il a invité chacun à défendre cette position, afin de préserver une partie des ressources fiscales. Précisons que

cette recette ne concerne pas directement la Commune puisque celle-ci est reversée à la CCCE qui redistribue à l'ensemble des membres de Communauté de Commune.

Le budget primitif est également la prévision de paiement des investissements et décisions prises soit par les membres du Conseil, soit par Monsieur le Maire. Or il s'avère que nous avons été destinataire d'informations officielles portant sur le contrat-cadre du magazine de la commune et du calendrier municipal. Ces informations portant à questions et étant contradictoires aux dires de Monsieur le Maire lors des Conseils précédents nous avons décidé de voter contre à 5 voix, 1 abstention du côté de la majorité.

8. Approbation du compte de gestion 2020 de l'Epicerie

Il nous a été fait état de la gestion de l'exercice 2020 pour la Régie Epicerie, dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale à Thionville Trois Frontières, présentée en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	148 729,00 €
Dépenses	173 486,82 €
Déficit	24 757,82 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	0,00 €
Dépenses	9 699,14 €
Déficit	9 699,14 €

N'étant pas associés à la gestion de l'épicerie (bien que nous nous soyons portés volontaires) et celle-ci présentant un déficit important nous avons décidé de voter contre.

9. Approbation du compte administratif 2020 de l'Epicerie

Il nous a été fait état du compte administratif de l'épicerie :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	148 729,00 €
Dépenses	173 486,82 €
Déficit	24 757,82 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	0,00 €
Dépenses	9 699,14 €
Déficit	9 699,14 €

Nous avons interrogé l'adjoint aux finances sur la pérennité financière de l'épicerie. En effet, celle-ci étant gérée sous la forme d'une Régie communale, elle ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une subvention exceptionnelle. Il apparaît que le montage financier actuel de l'épicerie est, selon lui, complexe et qu'une évolution structurelle est nécessaire

pour continuer d'assurer ce service à la population. De par cette question nous avons appris que la majorité souhaitait une mise en gestion de l'épicerie par une enseigne nationale.

Monsieur l'adjoint aux finances a invité les membres du conseil à travailler sur la question et à proposer des idées !

Si nous pouvons nous réjouir de l'ouverture proposée par Monsieur l'adjoint, reste qu'il nous semble complexe de travailler sur un sujet sur lequel nous ne sommes pas associés, étant donné aucune place ne nous a été faite au conseil d'exploitation (bien que nous nous soyons portés volontaires) !

N'étant pas associé à la gestion de l'épicerie, nous avons décidé de voter contre.

10. Approbation du budget primitif 2021 de l'Epicerie

Il nous a été présenté le budget primitif pour 2021 comme il suit :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	Recettes
201 598,48 €	201 598,48 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses	Recettes
23 170,62 €	23 170,62 €

N'étant pas associé à la gestion de l'épicerie et étant donné qu'aucune garantie ne nous a été présentée pour assurer la pérennité de l'épicerie nous avons décidé de voter contre.

11. Approbation du compte de gestion 2020 de la Chambre funéraire et du dépositaire

Il nous a été présenté le compte de gestion de la chambre funéraire, dressé Madame Mireille CHALI, Trésorière principale à Thionville Trois Frontières

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	3 090,00 €
Dépenses	2 188,86 €
Excédent	901,14 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	3 273,10 €
Dépenses	0,00 €
Excédent	3 273,10 €

Cela n'amenant aucune question, nous avons voté pour l'approbation.

12. Approbation du compte administratif 2020 de la Chambre funéraire et du dépositaire

Le compte administratif n'appelant pas à question, nous avons voté pour.

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	3 090,00 €
Dépenses	2 188,86 €
Excédent	901,14 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	3 273,10 €
Dépenses	0,00 €
Excédent	3 273,10 €

13. Approbation du budget primitif 2021 de la Chambre funéraire et du dépositaire

Le budget présenté n'a pas soulevé de questionnement particulier. Il a été approuvé à l'unanimité.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	Recettes
11 134,86 €	11 134,86 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses	Recettes
3 273,90 €	3 273,90 €

RESSOURCES HUMAINES

14. Création d'un emploi de technicien territorial

A la suite de l'évolution du poste de l'actuelle chargée à l'urbanisme en tant qu'adjointe à la directrice des services, il est proposé au Conseil la création d'un poste d'urbanisme/état civil en vue de son remplacement.

La phase de recrutement ayant eu lieu, la personne travaille à la Communauté de Communes de Cattenom et Environ et intègrera les services de la mairie.

Au vu de la vacance de ce poste, nous nous sommes prononcés pour.

15. Création d'un emploi d'attaché territorial

A la suite de la publication auprès du Centre de Gestion de la Moselle d'une recherche pour un poste de Responsable de la Vie Locale. Après une phase de recrutement, c'est la Directrice du Château de Preisch qui va rejoindre les services de la Mairie.

La dynamique associative de nos villages est bien connue et reconnue au-delà de notre territoire. L'arrivée d'une personne qui connaît l'attractivité du Territoire apportera des compétences qui font défaut.

C'est pourquoi nous avons voté favorablement pour la création de ce poste.

16. Recrutement d'agent non titulaire sur emploi permanent – Autorisation

Il nous a été demandé d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires pour pourvoir un emploi permanent. De l'autoriser à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de leur expérience et leur profil et selon les règles et règlements en vigueur et DIT de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget. Malheureusement l'expérience passée, relative aux décisions prises unilatéralement par Monsieur le Maire, nous a conduit à une certaine réserve, c'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

17. Recrutement d'agent non titulaire – accroissement temporaire/saisonnier d'activité – Autorisation

Lors de cet avant dernier point, Monsieur le Maire nous a demandé de nous prononcer pour l'autoriser à recruter des agents contractuels, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. De l'autoriser à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de leur expérience et leur profil et selon les règles et règlements en vigueur et DIT de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Malheureusement l'expérience passée, relative aux décisions prises unilatéralement par Monsieur le Maire, nous a conduit à une certaine réserve, c'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

18. Régime indemnitaire de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise – Modifications

Dans le cadre des fonctions des agents, il est défini un régime indemnitaire. Il nous est proposé la modification suivante :

« Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires (~~au bout de six mois~~) et contractuels de droit public (~~au bout d'un an~~) exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné. »

Cette évolution étant purement administratif, nous avons voté pour.

CONCLUSION

Ce Conseil certes technique est un moment important dans la perspective de l'année à venir. Afin de ne pas reproduire les erreurs de gestions passées, nous avons tenu à alerter l'ensemble des élus sur les points suivants :

- Les excédents budgétaires de fonctionnement sont le reflet d'une imposition élevée par rapport aux besoins réels de notre commune.
- Les postes budgétaires des projets en cours ne devraient pas évoluer de façon aléatoire, comme cela est le cas notamment pour celui de la chaudière bois
- Le budget ne devrait pas être amputer au profit d'achat hasardeux tel qu'une maison de ville pour laquelle aucun projet n'était pas envisagé par la mairie, et dont l'appel à projet a été complètement infructueux.

Dès lors nous nous sommes fait force de proposition pour la mise en place d'un débat d'orientation budgétaire. Nous remercions l'adjoint aux finances qui a fait preuve d'ouverture et d'écoute à notre rencontre et à retenue cette proposition.

Nos votes se sont portés en fonction de nos convictions sur base des informations qui nous sont données. En particulier, nous avons été destinataires d'informations contradictoires qui nous ont conduit à voter contre le budget primitif.

Ne sachant pas le degré d'information de l'ensemble des conseils municipaux, il a été adressé, à l'issu du conseil, un mail à Monsieur le Maire ainsi qu'à l'ensemble des conseillers pour expliquer le vote et joindre les extraits des pièces dont nous disposons. Chaque élu dispose maintenant du même degré d'information et il appartient à chacun d'entendre les questions qui ont été soulevées. Cette démarche entend rappeler à chaque élu son droit à disposer de documents nécessaires pour prendre ses décisions en tout état de cause.

Elle vise également à rappeler à chacun sa responsabilité individuelle d'élus.

Nous comprenons que parfois, le jeu de la politique fait qu'il est compliqué de s'exprimer de façon indépendante ou de contredire son "patron". Il n'en reste pas moins que chaque élu est comptable de son vote, de ses choix.

En ce sens et en vue de favoriser la transparence de la vie publique dans notre commune, l'ensemble des documents ont donc été transmis à l'association, Anticor (<http://www.anticor.org>), à laquelle plusieurs membres élus et non-élus de la liste " Ensemble Agissons pour Demain !" sont adhérents.